



Madagascar. Confirmation de la condamnation d'un militant écologiste

En réaction à la décision de la cour d'appel de Fianarantsoa de maintenir une condamnation à deux ans de prison avec sursis contre le défenseur des droits humains écologiste Raleva pour avoir contesté la légalité des activités d'une compagnie minière chinoise d'extraction d'or, Deprose Muchena, directeur du Bureau d'Amnesty International pour l'Afrique australe, a déclaré :

« En maintenant le chef d'accusation ridicule d'«usurpation de titre» contre Raleva, le tribunal a confirmé nos pires craintes : à Madagascar le prix à payer pour contester les grandes entreprises est élevé.

« Raleva n'est pas un criminel. Cette condamnation avec sursis a pour but de le réduire au silence et d'envoyer un message effrayant aux autres militants qui œuvrent en faveur des droits humains et de l'environnement.

« Les autorités malgaches doivent protéger les militants comme Raleva, qui se battent pour préserver les ressources naturelles du pays pour les générations futures, plutôt que de dévoyer

les tribunaux pour les bâillonner. La condamnation prononcée contre Raleva doit être annulée et toutes les charges retenues contre lui doivent être abandonnées. »

Complément d'information

Raleva a été reconnu coupable d'« usurpation de titre » en octobre 2017, après avoir remis en cause la légalité des activités d'une compagnie aurifère chinoise, Mac Lai Sime Gianna (M.L.S.G.) dont le gouvernement a par la suite ordonné la fermeture pour des raisons de non-conformité.

Raleva a été arrêté le 27 septembre 2017 après avoir assisté à une réunion publique organisée par des représentants de la compagnie minière et par le chef de district. Durant cette réunion, il a exigé de voir les permis miniers délivrés à l'entreprise. Il a été libéré le 26 octobre dans l'attente de son procès.

Les défenseurs des droits de l'environnement sont souvent incarcérés à Madagascar parce qu'ils s'interrogent sur des pratiques commerciales douteuses et leurs répercussions sur l'environnement, notamment concernant l'exploitation du bois de rose par les multinationales implantées dans le pays.

Pour obtenir plus d'informations ou prendre rendez-vous pour un entretien, veuillez prendre contact avec :

Robert Shivambu, responsable médias d'Amnesty International pour l'Afrique australe :

Madagascar. Le prix à payer y est élevé pour contester les grandes entreprises

Dimanche, 27 Mai 2018 19:18 - Mis à jour Dimanche, 27 Mai 2018 19:34

+27 11 283 6000 ou +27 83 437 5732 ou robert.shivambu@amnesty.org